



Madame Agathe Becker
Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Hôtel de ville
2 rue Victor Hugo - BP 38
78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Saint Rémy-lès-Chevreuse le 21/03/2016

Madame le Maire,

Le projet d'extension de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, tel que proposé par la RATP lors de la réunion commune avec les représentants de la municipalité (phase 1 réduite, phase 2 sans voie 12 mais avec maintien de la voie 4T, abandon de la phase 3) le 18 Février dernier reste un projet inacceptable et contre-productif.

En effet :

- transformer la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse située dans le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, en grande annexe de la gare de stockage de Massy située en zone d'activité urbaine, est un non sens et un mépris total de l'espace protégé qu'est le Parc Naturel Régional,
- ce déport ne servira en rien les intérêts du Parc Naturel ni ceux du tronçon terminus de la ligne B (Orsay / Saint-Rémy), dont la vocation n'est pas de se développer au point de connaître la même affluence que l'axe Massy / Paris ou Paris / Roissy.

Bien au contraire, garer 5 trains supplémentaires aux confins de la ligne, à 30 km de Paris, loin du tronçon central névralgique et des ateliers de maintenance situés à Massy, occasionnera :

- la circulation à vide des trains pour rallier leur point de départ de mission à Orsay ou Massy,
- un surcoût et une complexité d'exploitation,
- un manque de souplesse et de réactivité dans la mobilisation de ces rames pour réalimenter la petite couronne en cas de forte perturbation.

De toute évidence, ces considérations à fort enjeu pour la ligne et le service attendu, ont été balayées allègrement par la RATP pour ne garder que des considérations foncières, privilégiant une solution qui n'apportera aucune amélioration au service déjà fort dégradé, ni économie notable.

De plus cette solution, qui ne prend nullement en compte les besoins locaux d'aménagement de la gare de Saint-Rémy (études du Comité de Pôle à venir et menée conjointement entre la municipalité / STIF), ne présente que des inconvénients pour une région qui se bat afin de rester le poumon vert de l'Ile-de-France.

Le Collectif Pôle Gare Saint Rémy demande donc toujours à ce que le projet soit remis à plat en tenant compte :

- de la longueur du nouveau matériel roulant et de la future offre de service, ces éléments fondamentaux n'étant toujours pas décidés actuellement,
- du phasage nécessaire entre d'éventuels travaux sur les voies en gare de Saint Rémy et ceux qui seront décidés par le Comité de Pôle (parking pour les bus, parking enterré, accès route de Limours, dépose minute, ...),
- de la suppression de la voie de retournement (phase 3),
- de la récupération, dès à présent, à Massy de la réserve foncière de la SNCF identifiée initialement pour les besoins du RER B à long terme, afin d'y installer les voies de garage supplémentaires qui se révéleraient nécessaires. Cette réserve foncière est actuellement occupée par une centrale à béton, qui doit pouvoir être facilement déplacée,
- de la réalisation, dans le cadre des réflexions d'évolution du site de Massy, d'une sortie du faisceau permettant à des rames garées de partir plus facilement vers le sud de la ligne,
- de la prise en compte du besoin de garages directement sur le site terminus d'Orsay,
- de la création, pour autant qu'elles soient justifiées, démonstration qui n'a pas été faite jusqu'à ce jour, de seulement deux voies supplémentaires à Saint-Rémy (voies 6 et 8) en utilisant la voie 2 pour les manœuvres éventuelles de retour en gare,
- de traiter en conséquence, si cette décision était prise, les nuisances sonores et vibratoires sur l'ensemble des appareils de voies (anciens et nouveaux),
- de traiter l'insertion paysagère de ces aménagements dans le cadre d'une étude d'impact globale et non dissociée entre les phases 1 et 2 réduite.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif Pôle Gare Saint Rémy

François LEBBE
Porte-parole

Et les Associations :

Comité des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse (COURB)
Union des Amis du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse (UAPNRHVC)
Ensemble Pour un Autre Cœur de ville (EPAC)
Association des Habitants du Quartier de Rhodon (AHQR)
Association Les Habitants de Beauséjour
Association Quartier Petit Chevincourt
Vivre les Hauts de Saint-Rémy (VHSR)

Copies :

Mme Sandrine GOURLET, Directrice des Transports, Conseil Régional Ile de France

Mme Elisabeth BORNE, RATP - Président Directeur Général

Mme Isabelle BELLANGER, RATP - Directeur de l'Agence de Développement Territorial de l'Essonne et des Yvelines

M. Jean Louis PERRIN, Directeur des investissements du STIF

Mme Marie LAURENT, STIF – Chargée de projet Schéma Directeur RER

M. Jean-Christophe MONNET, STIF - Délégué aux usagers, relations institutionnelles et internationales

Mmes et Mrs les conseillers municipaux de Saint-Rémy-lès-Chevreuse